

DÉLÉGATION SPÉCIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du Président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Décide :

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur David BRUSSELLE :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Jean-Marc DEVISE**, Président de la CCI locale de l'Artois, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Gregory MARCAILLE**, Directeur Exécutif de la CCI locale de l'Artois à l'effet de signer tout acte en vue de répondre à la consultation engagée par la Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin dans le cadre de son marché « accord-cadre d'études » intitulé « ACCOMPAGNEMENT DES TPE-PME ET COMMERCE DANS LEURS DEMANDES DE FINANCEMENT AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HENIN-CARVIN » et portant le numéro 19PA0406, et de signer tous les actes et documents nécessaires relatifs à ce marché.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence, s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance et ne se substitue pas aux délégations permanentes en vigueur.

Fait à Lille, le 4 février 2019



Philippe HOURDAIN
Président